

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 15 octobre 2012**

**2012 DDEEES 121 G** Subvention et avenant à la convention (350.000 euros) avec la Mission Locale de Paris (12<sup>e</sup>).

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé des motifs en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général propose une subvention et un avenant à la convention avec la Mission Locale de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer un avenant à la convention pluriannuelle du 23 juin 2012 avec l'association Mission Locale de Paris (12<sup>e</sup>) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 350.000 euros est attribuée à la Mission Locale de Paris (numéro SIMPA 51804 - n° de dossier : 2012\_06511).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204 – nature 20422 – rubrique D90 - autorisation de programme n° 4426 du Budget d'Investissement du Département de Paris exercice 2012 et suivants sous réserve des crédits disponibles.